



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52-861-01 Biztonságszervező

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Organisateur, -trice de sécurité

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- préparer le plan de sécurité privée, de protection de feu, de sécurité au travail, de protection de l'environnement, d'urgence;
- préparer le règlement de sécurité privée et de surveillance;
- préparer les règles relatifs à la conservation et au maintien des outils de défense et aux armes à feu;
- établir un concept de défense;
- préparer et effectuer des tâches d'assurance;
- prendre des mesures en cas d'événements extraordinaires;
- préparer le plan d'alarme incendie de l'objet;
- organiser et effectuer des activités de protection de feu;
- effectuer des tâches de sécurité au travail;
- effectuer des tâches de protection de l'environnement;
- préparer des documents, plans, documentation de préparation de défense et de prévention selon l'orientation professionnelle;
- effectuer d'autres tâches qui lui sont confiées;
- effectuer des tâches économiques et de gestion.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5254 Garde, garde du corps

3163 Profession de sécurité au travail et de sécurité d'exploitation

5259 Profession de protection des personnes et des biens

9231 Portier, garde-corps de chantier, garde simple

9238 Autres professions simples de prestation de services et de transport

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Intérieur (BM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 52 Qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2019.09.30</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 40%;">Présentation de l'essai final</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Tâches professionnelles des organisateurs de sécurité</td> <td>5</td> <td>20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation de l'essai final</td> <td>5</td> <td>30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches professionnelles des organisateurs de sécurité</td> <td>5</td> <td>40.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Présentation de l'essai final	5	10.00	Épreuve orale	Tâches professionnelles des organisateurs de sécurité	5	20.00	Épreuve pratique	Présentation de l'essai final	5	30.00	Épreuve pratique	Tâches professionnelles des organisateurs de sécurité	5	40.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Présentation de l'essai final	5	10.00																		
Épreuve orale	Tâches professionnelles des organisateurs de sécurité	5	20.00																		
Épreuve pratique	Présentation de l'essai final	5	30.00																		
Épreuve pratique	Tâches professionnelles des organisateurs de sécurité	5	40.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n 36/2016 (VIII.30.) du Ministère de l'intérieur portant modification de l'arrêté n 20/2013 (V.28.) du Ministère de l'intérieur sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'intérieur et abrogeant les arrêtés ministériels sur la délivrance de certaines exigences professionnelles et d'examen..</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		450 heures
Niveau d'entrée requis: - Baccalauréat		
Modules d'exigences professionnelles: 10348-12 Tâches de protection de sécurité de base privée 10349-12 Tâches d'organisation de sécurité et de sécurité privée 10350-12 Tâches de base d'un organisateur de sécurité 10351-12 Tâches professionnelles d'un organisateur de sécurité		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2019.09.30		CACHET